

AR PREFECTURE

006-210600110-20191205-14-DE
Reçu le 12/12/2019



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14 – PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES - CREANCES
ADMISSION EN NON VALEUR : DECISION

Séance Publique Ordinaire du 5 DECEMBRE 2019
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY,
M. Claude CALIMAR, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme
Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, M. Guy
PUJALTE, M. Michel CECCONI M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane
VALLON, Mme Françoise SANCHINI, M. André RIOLI, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI
M. Philippe RASTOLDO, M. Bernard MAILLE, Mme Carolle LEBRUN,

PROCURATIONS : Mme Evelyne BOICHOT à Mme Yvette RODA, Mme Cécile
GARBATINI à M. Stéphane EMSELLEM, Mme Flora DOIN à Mme Carolle LEBRUN,

ABSENT EXCUSE : M. Bernard MACCARIO,

ABSENTS : M. Jean-Elie PUCCI, Mme Sophie REID.

QUORUM : 13

PRESENTS : 18

VOTANTS : 21

Secrétaire : Mme Arzu-Marie PANIZZI

Date de convocation de séance : 28 novembre 2019

AR PREFECTURE

006-210600110-20191205-14-DE
Reçu le 12/12/2019



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2019

XIV - PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES - CREANCES ADMISSION
EN NON VALEUR : DECISION

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Mme la Trésorière de Villefranche sur mer nous a transmis un état de titres irrécouvrables d'un montant de 165,71 € et 678,33 €.

Il s'agit de créances d'occupation du domaine public pour lesquelles les poursuites réalisées se sont avérées infructueuses.

Il vous demandé l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables d'un montant de 165,71 € et 678,33 €.

Les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget de l'exercice 2019 compte 6541. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- ADMET en non-valeur les titres de recettes dont les listes de la Trésorerie sont jointes à la présente délibération.
- PRECISE que les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget de l'exercice 2019 compte 6541.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX

